



PUBLICATION DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES



Éléments de connaissance sur la consommation d'espace en Saône-et-Loire

Décembre 2011

Contexte

La perte d'espaces agricoles et naturels est considérable en France. Entre 1990 et 2008, la perte de Surface Agricole Utile (SAU) a été deux fois plus importante qu'en Allemagne, avec en moyenne 68 000 ha par an, soit une baisse totale de 4 %. Elle est occasionnée, entre autres, par l'artificialisation des sols (construction d'infrastructures routières, de logements, de zones d'activités ...) qui touche en premier les terres agricoles ayant le meilleur potentiel agronomique, augmentant ainsi la part des terres de moins bonne qualité dans la SAU. Plus récemment, la situation s'est aggravée avec près de 86 000 ha de terres perdues en 2010.

Face à cette consommation excessive et non maîtrisée des terres, la loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010) et la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010) affichent un objectif commun de préservation de ces espaces. La première vise à favoriser un urbanisme économe en ressource foncière et la seconde vise à inscrire l'agriculture dans un développement durable des territoires avec pour objectif notamment de réduire la perte de surfaces agricoles d'ici 2020.

En Saône-et-Loire, la perte de surface agricole utile entre 1990 et 2007 s'élève à environ 18 000 ha, ce qui représente en moyenne 1 000 ha/an, soit le potentiel d'une dizaine d'installations.

Préambule

La mesure de la consommation d'espace aux échelles départementales et infra-départementales est délicate. Les outils disponibles à l'heure actuelle ont été mis en place pour une utilisation à moyenne échelle ne permettant pas de manière très précise, de mesurer à la fois la perte de surface agricole et d'analyser qualitativement et quantitativement les utilisations de ce foncier perdu pour la production agricole.

Les indicateurs utilisés dans ce document ont été construits à partir de plusieurs sources de données permettant de connaître les différentes catégories d'occupation du sol et d'en suivre l'évolution. Ils visent à illustrer des tendances et sont à prendre comme des ordres de grandeur. Les résultats annoncés sont donc à utiliser avec précaution en valeur absolue.

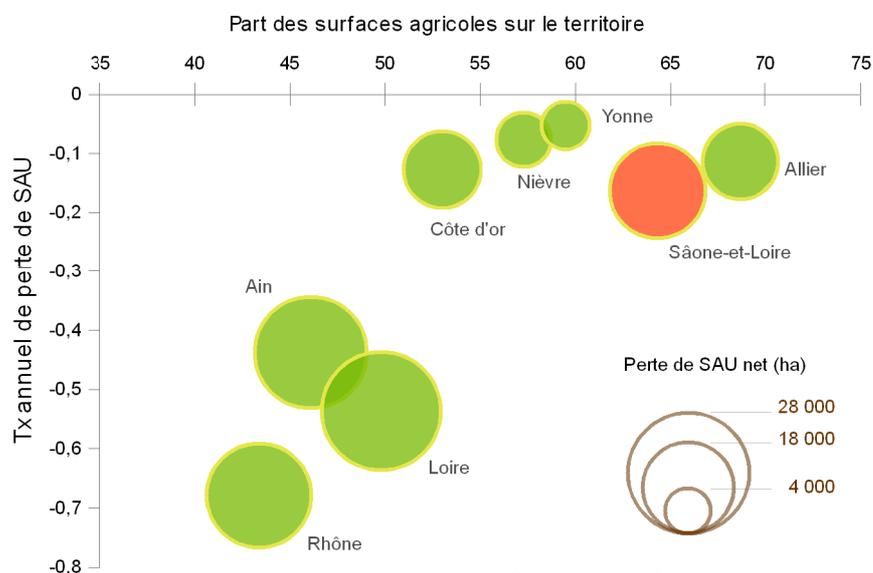
Néanmoins, des contrôles de cohérence entre les différentes sources ont permis de consolider les observations.

Une baisse continue des surfaces agricoles

La Saône-et-Loire présente la surface agricole la plus importante de la région Bourgogne et la seconde au niveau national. Sur les 20 dernières années, elle a perdu plus de 3 % de ses surfaces dédiées à l'agriculture, soit une perte annuelle de 0,16 %, contre 0,23 % au niveau national et 0,11 % pour la Bourgogne.

Si d'apparence, la perte de surfaces agricoles s'avère globalement peu importante en Saône-et-Loire au regard de la ressource disponible, elle est en revanche élevée ramenée à la population (1,8 ha/an pour 1 000 habitants, contre 0,6 dans le département du Rhône et 1,3 à l'échelle de la Bourgogne). Elle masque aussi des disparités locales fortes et des tendances récentes préoccupantes.

Evolution de la SAU entre 1990 et 2010



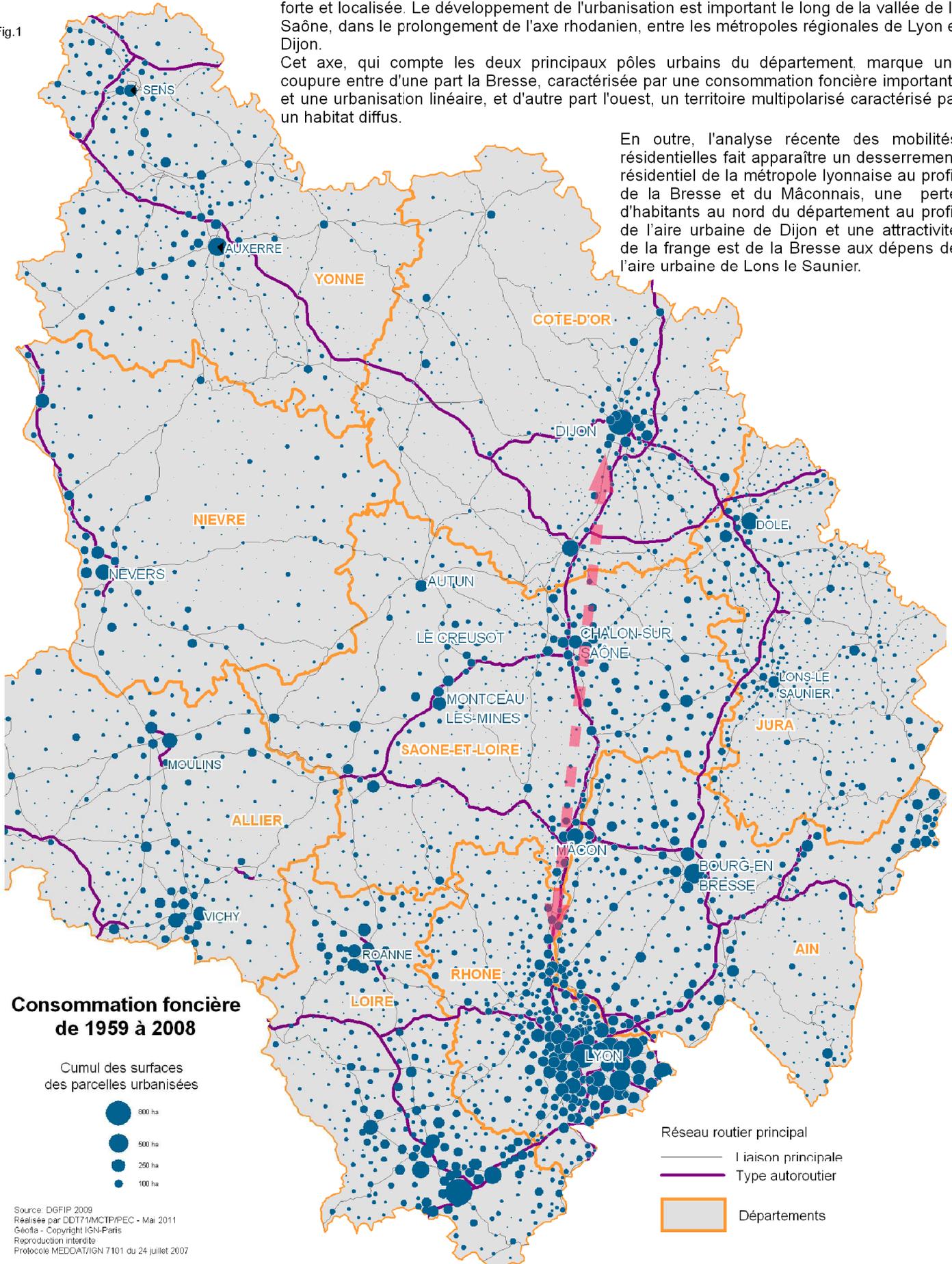
Un développement de l'urbanisation fort sur l'axe nord-sud du val de Saône

La Saône-et-Loire se trouve à la croisée de territoires l'impactant de manière plus ou moins forte et localisée. Le développement de l'urbanisation est important le long de la vallée de la Saône, dans le prolongement de l'axe rhodanien, entre les métropoles régionales de Lyon et Dijon.

Cet axe, qui compte les deux principaux pôles urbains du département, marque une coupure entre d'une part la Bresse, caractérisée par une consommation foncière importante et une urbanisation linéaire, et d'autre part l'ouest, un territoire multipolarisé caractérisé par un habitat diffus.

En outre, l'analyse récente des mobilités résidentielles fait apparaître un desserrement résidentiel de la métropole lyonnaise au profit de la Bresse et du Mâconnais, une perte d'habitants au nord du département au profit de l'aire urbaine de Dijon et une attractivité de la frange est de la Bresse aux dépens de l'aire urbaine de Lons le Saunier.

Fig.1





La Saône-et-Loire se démarque de ses voisins par une tendance à la hausse de la consommation foncière pour l'habitat

Sur les 45 dernières années, la Saône-et-Loire est le département qui a le plus artificialisé de sols pour l'habitat au sein de la Bourgogne, deux fois plus que la Côte d'or, l'Yonne et trois fois plus que la Nièvre.

Dans la comparaison avec les départements voisins et de Bourgogne, on constate des tendances similaires jusqu'en 1995 (fig.2). Ensuite, la tendance s'oriente vers une reprise de la construction, hormis dans le Rhône, puis un ralentissement voire une baisse sur les 5 dernières années. Enfin, le niveau de la consommation foncière pour l'habitat reste relativement faible en Bourgogne, mais, parmi les territoires de comparaison, la Saône-et-Loire connaît la progression la plus forte ces 15 dernières années.

A l'échelle infra-départementale, des tendances territoriales proches mais des niveaux de consommation différents

L'observation de la consommation d'espace pour l'habitat sur des grands territoires de Saône-et-Loire révèle des différences notables (fig.3). Les territoires les plus consommateurs de foncier d'un point de vue purement quantitatif sont le Chalonnais et la Bresse. Sur les 15 dernières années, on note une relative stabilité sur les grands territoires à l'exception de la Bresse et du Charolais Brionnais, en forte progression.

Pour le Mâconnais, la tendance est biaisée dans la mesure où la partie de l'aire urbaine de Mâcon dans l'Ain n'est pas prise en compte dans ce découpage territorial.

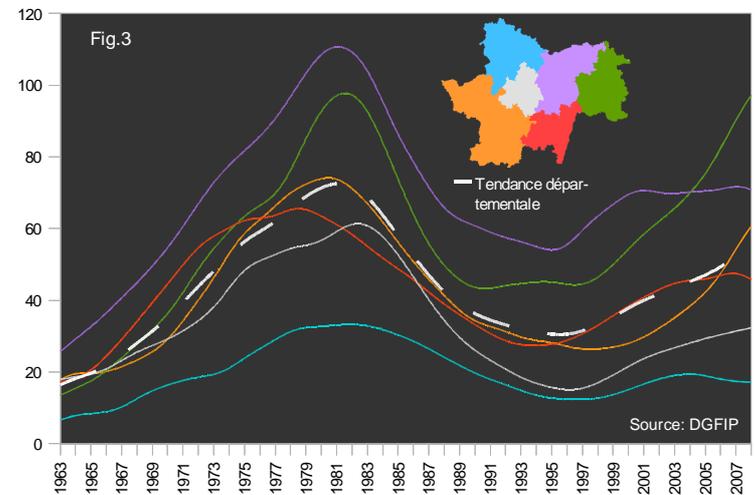
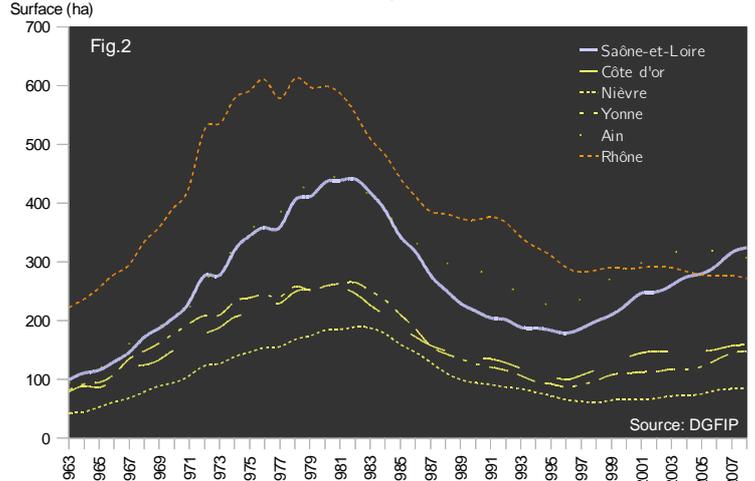
Quelles fonctions des sols artificialisés ?

En terme d'utilisation, les principales fonctions des sols artificialisés sont liées à l'urbanisation. La plus importante concerne les transports, avec près de 45 % des surfaces dédiées aux infrastructures routières, ferroviaires ainsi qu'aux voies d'eaux (fig.4). On peut considérer ce secteur comme stable depuis de très nombreuses années, mais, des projets d'infrastructures routières et ferroviaires existent (poursuite de la mise à 2x2 voies de la RCEA, LGV Rhin-Rhône, LGV Paris Clermont-Ferrand Lyon).

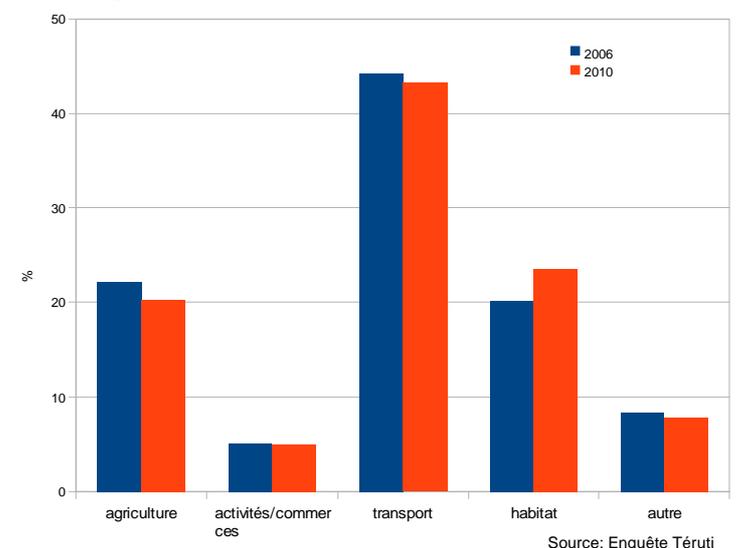
La seconde concerne l'habitat avec 23 % des surfaces dédiées. La part liée à l'agriculture n'est pas négligeable avec 20 % des surfaces artificialisées. Cela concerne pour l'essentiel les bâtiments d'élevage et de stockage (fourrage, matériel). Les activités industrielles, commerciales, les services et équipements représentent moins de 15 % des surfaces.

Le facteur qui prédomine dans l'artificialisation récente des sols est l'habitat, avec une progression de la part des surfaces occupées de 4 points entre 2006 et 2010.

Surface annuelle consommée par l'habitat de 1963 à 2008



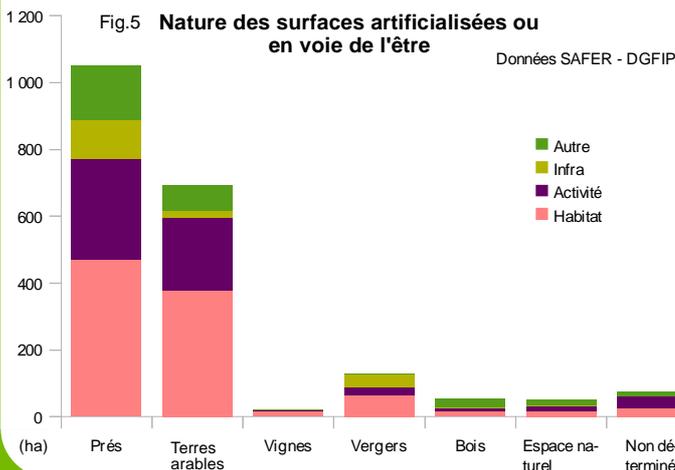
Usage sols artificialisés



Une consommation d'espace essentiellement au détriment d'espaces agricoles

En Saône-et-Loire, les espaces artificialisés sur les dix dernières années (fig.5) sont pour la plupart des espaces auparavant à usage agricole orientés vers l'élevage allaitant (55 % de prés) et les grandes cultures (37 % de terres). Les espaces forestiers et naturels semblent peu impactés à ce jour par l'artificialisation.

Les espaces artificialisés créés à partir des espaces agricoles sont principalement destinés au développement de l'habitat individuel (48 %) et d'espaces à vocation économique (29 %).



Des tendances à l'artificialisation des sols différentes en matière d'habitat et d'activités

Depuis 15 ans, l'artificialisation des sols en Saône-et-Loire tend à progresser de manière continue et soutenue. Plus récemment, dans un contexte économique difficile, un ralentissement se dessine. Selon l'usage des sols, les tendances sont plus contrastées. On observe une hausse ininterrompue de l'artificialisation pour l'habitat et une artificialisation par à coups pour les espaces à vocations économiques (fig.6).

La Saône-et-Loire se caractérise en effet par un nombre important de zones d'activités, des zones d'activités relativement anciennes (une grande partie date d'avant 1990), de nombreuses zones de petites tailles (moins de 5 ha) et moins de 10 zones de plus de 100 ha, des disponibilités foncières et des perspectives de requalification de zones localement importantes.

Des dynamiques d'urbanisation différentes selon les territoires et les fonctions

La perte de surfaces agricoles liée à l'urbanisation est en moyenne trois fois moins élevée en Saône-et-Loire qu'au niveau national, avec respectivement 0,045 % et 0,14 % par an (période 2002-2009).

Localement, on observe un développement des espaces à vocation économique le long des infrastructures routières, une consommation foncière pour l'habitat la plus importante du département dans la Bresse, avec 0,10 % de surfaces agricoles qui disparaissent chaque année et un développement diffus de l'habitat dans le sud ouest.

L'artificialisation n'est pas le seul facteur de perte de terres agricoles

Même si l'artificialisation des sols se fait principalement au détriment d'espaces agricoles, elle n'est pas le seul facteur de perte de terres agricoles.

L'analyse des flux entre différents types d'occupation du sol fait apparaître des pertes de surfaces agricoles importantes, à la fois vers des espaces urbanisés mais aussi naturels (fig.8). Pour ces derniers, les explications sont multiples.

On y retrouve notamment les réserves foncières et les terrains en attente d'aménagement, classés en friche dès lors qu'ils ne sont plus cultivés et pour lesquels le risque d'artificialisation, au final, est élevé.

On y retrouve aussi les terres abandonnées par déprise agricole, mais cela reste très ciblé en Saône-et-Loire. A l'inverse, il y a des situations de reprise d'espaces naturels par l'agriculture, encouragées par des politiques spécifiques (primes à l'herbe, aides compensatoires pour les handicaps naturels).

Enfin, si l'extension forestière était une réalité au début des années 1990, elle est aujourd'hui limitée.

Néanmoins, il convient de ne pas perdre de vue que ces flux (fig.5) ont été étudiés sur la période 1992 à 2003 et que leur transposition dans le contexte actuel peut être délicate. Quoiqu'il en soit, les tendances globales de perte de SAU et d'artificialisation des sols sont bien présentes sur le territoire.

Fig.6 Surface annuelle consommée pour l'habitat et les activités - Saône-et-Loire

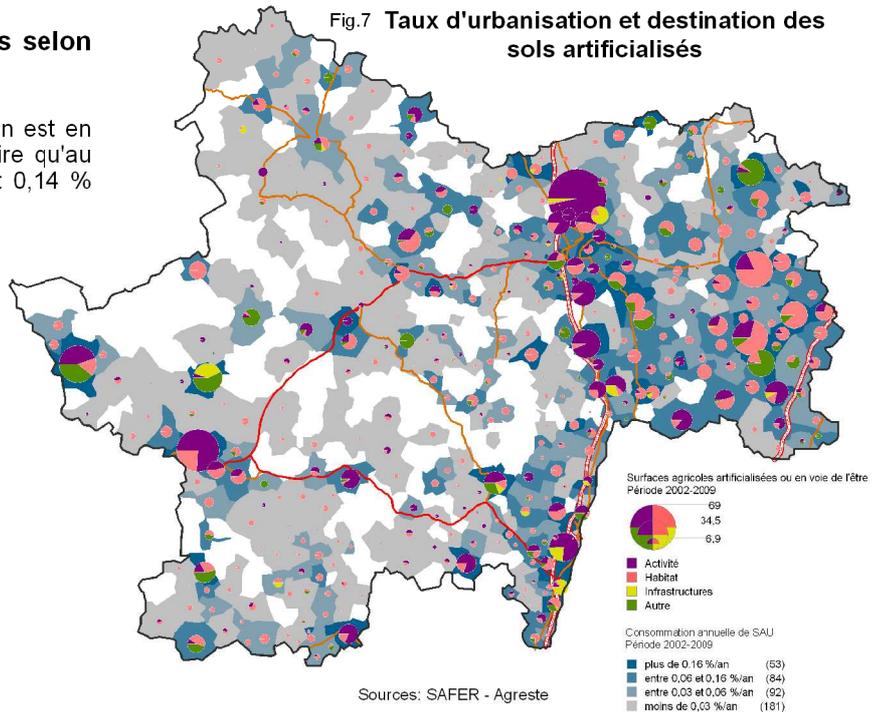
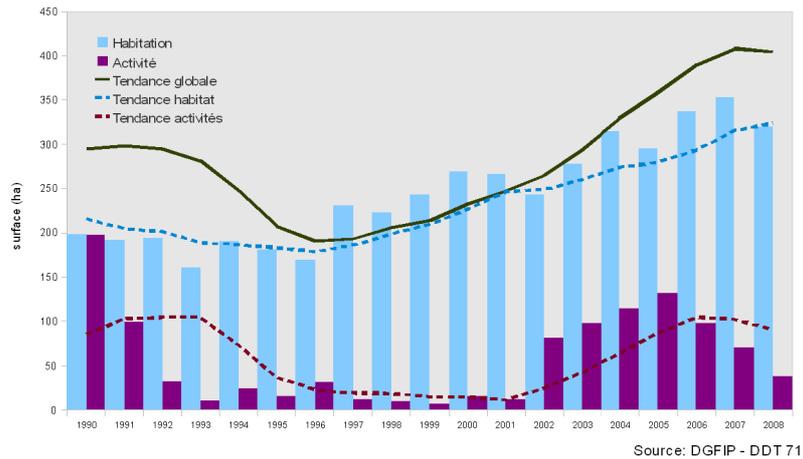
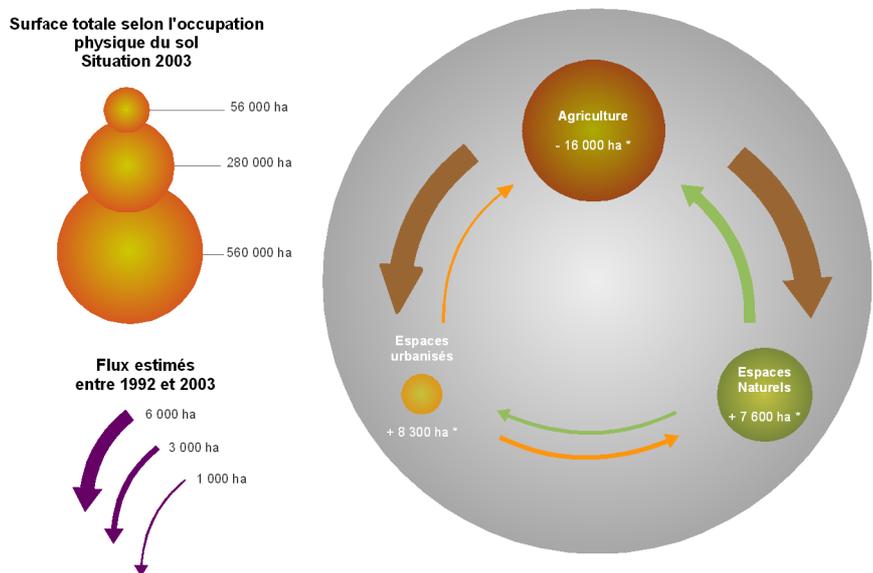


Fig.8 ECHANGES DE SURFACES SELON L'OCCUPATION PHYSIQUE DU SOL Situation 2003 et flux estimés entre 1992 et 2003 en Saône-et-Loire



* Chiffre correspondant à l'écart de surface entre la situation de 2003 et de 1992

Le changement d'usage des sols est un phénomène complexe et difficile à analyser. L'évaluation du solde des surfaces cadastrées selon le mode d'occupation du sol permet de compléter l'analyse, sans pour autant identifier les flux (gain et perte) entre les différents modes. Sur une courte période, seul l'usage agricole enregistre un solde négatif conséquent (fig. 9).

Des terres perdent leur vocation agricole parce qu'elles sont acquises dans un but "récréatif" (terrain d'agrément, loisirs, agrandissement de jardins, espace tampon, pâturage pour animaux de loisirs...).

Les terres perdent aussi leur vocation agricole dans le cas de rétention foncière, dans l'attente d'une ouverture à l'urbanisation lors d'une prochaine révision d'un document d'urbanisme. Elles ne sont plus cultivées, plus entretenues, dérivant ainsi vers de l'espace naturel.

A la différence de l'artificialisation, la vocation agricole n'est ici pas définitivement perdue (terres en friches cultivées à nouveau, fermage sur terres attenantes à une résidence ...). Ainsi, la création ou la reprise d'espaces agricoles existe, principalement sur de l'espace naturel.

Une extension des espaces urbanisés, déconnectée des dynamiques démographiques

La comparaison de l'évolution de la tache urbaine et de la population permet d'avoir une vision globale des phénomènes d'étalement urbain. La croissance des surfaces urbanisées sur les quarante dernières années est déconnectée des évolutions de la population (fig. 10). On constate une progression continue des espaces urbanisés alors que la population reste relativement stable. Cette vision départementale cache des disparités et des spécificités territoriales locales.

La géographie de la dynamique démographique sur une longue période (1962-2008), révèle un phénomène de périurbanisation autour des villes centres (fig. 11). L'urbanisation s'est développée en périphérie des pôles et de plus en plus loin, engendrant une consommation foncière importante, de nombreux déplacements, des besoins d'équipements ...

Fig.9 Solde 2005 – 2008 des surfaces cadastrées selon l'usage du sol

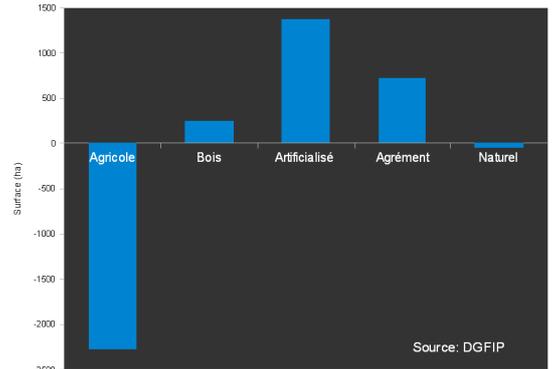


Fig.10 Evolution de la tache urbaine et de la population

Indices de la surface de la tache urbaine et la population (100 en 1962)

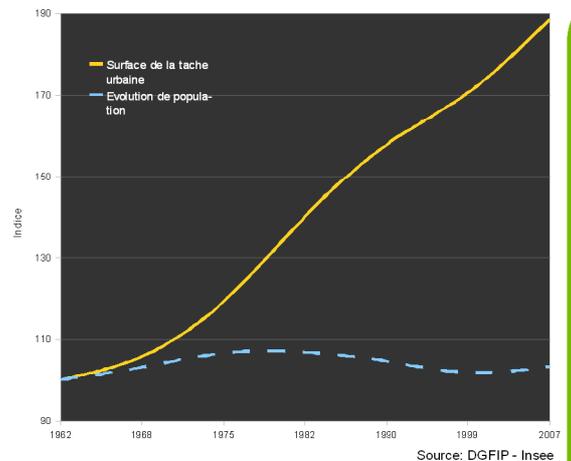
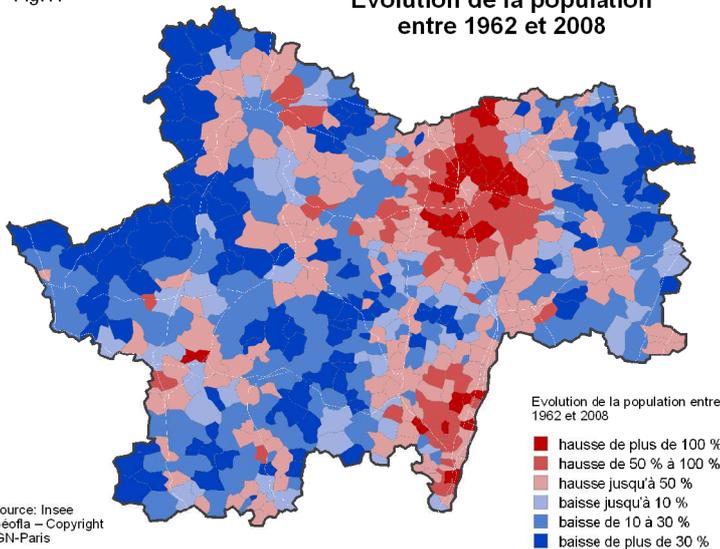


Fig.11

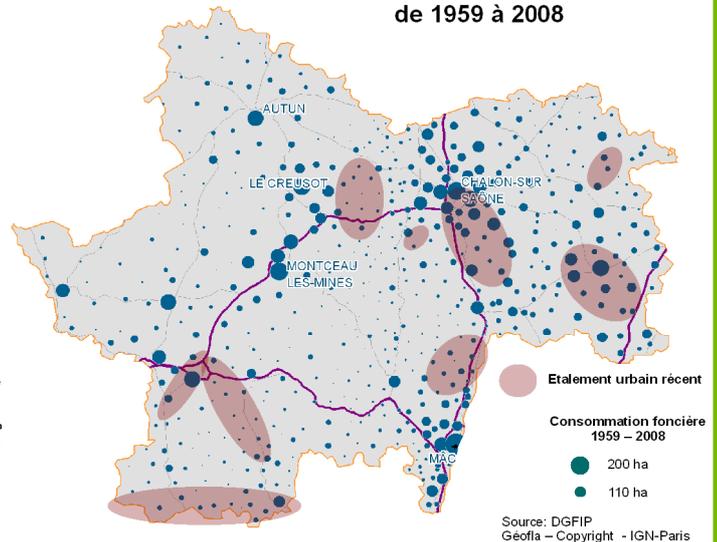
Évolution de la population entre 1962 et 2008



Source: Insee
GeoFla – Copyright
IGN-Paris

Fig.12

Consommation foncière de 1959 à 2008



Source: DGFIP
GeoFla – Copyright - IGN-Paris

Elle permet aussi d'appréhender l'étalement urbain, en relation avec la consommation foncière. Selon l'agence Européenne de l'Environnement, l'étalement urbain se manifeste lorsque le taux de changement d'occupation des terres en faveur de l'urbanisation excède le taux de croissance de la population.

L'intensité de l'étalement urbain a été territorialisée au niveau communal à partir d'une typologie construite en comparant, sur plusieurs périodes, les taux d'évolution de la surface urbanisée aux taux d'évolution de la population.

Cette typologie compte deux grandes catégories selon l'intensité de développement de l'urbanisation (territoires à forte expansion urbaine et territoires à faible expansion urbaine), puis détaillée en fonction de la dynamique démographique.

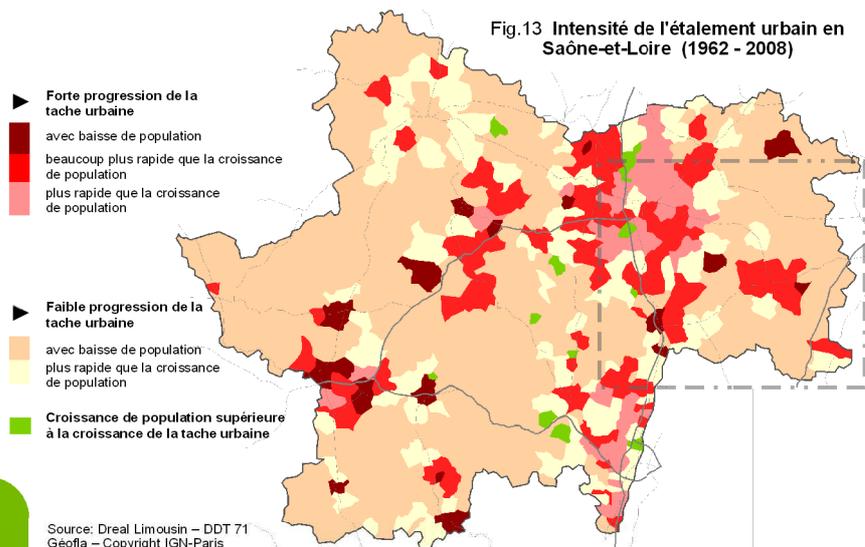
Une troisième catégorie permet de prendre en compte les communes en situation de « densification », avec une croissance de population supérieure à l'expansion urbaine.

Typologie étalement urbain

- **Forte progression de la tache urbaine**
 1. avec baisse de population
 2. beaucoup plus rapide que la croissance de population
 3. plus rapide que la croissance de population
- **Faible progression de la tache urbaine**
 4. avec baisse de population
 5. plus rapide que la croissance de population
- **Croissance de population supérieure à la croissance de la tache urbaine**

Source: Dreal Limousin

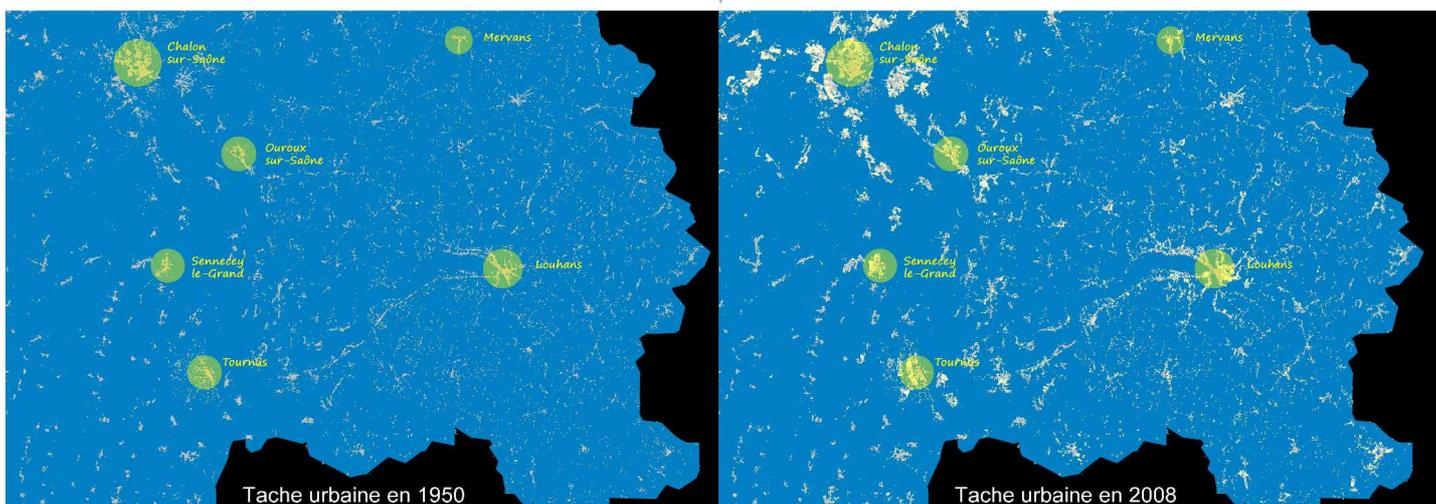
Fig.13 Intensité de l'étalement urbain en Saône-et-Loire (1962 - 2008)



Globalement, il ressort qu'entre 1962 et 2008, l'étalement urbain concerne une grande partie de la Saône-et-Loire, à des degrés d'intensité bien différents. On peut retenir qu'une commune sur quatre a connu une forte progression de la tache urbaine, beaucoup plus rapide que l'évolution de la population. Pour 40 % d'entre elles, l'urbanisation a été faible mais la population a globalement baissé (fig.13).

L'étalement urbain a été plus marqué sur la période allant de 1968 à 1982 et plus récemment, on relève des secteurs nouveaux d'étalement urbain à des degrés divers, notamment en Bresse et en Charolais Brionnais (fig.12).

La Bresse bénéficie d'une dynamique démographique récente (entre 1999 et 2008) qui reste fragile. Elle repose essentiellement sur les apports migratoires extérieurs au département qui compensent un déficit naturel structurel, lequel est appelé à s'accroître dans les prochaines années.



Dans l'est de la Saône-et-Loire, une trame bâtie très dispersée et linéaire

Fig.14

La comparaison de deux photographies de l'occupation du sol par le bâti (fig.14) entre 1950 et 2008 donne un aperçu de l'ampleur de la progression de l'urbanisation et de ses formes, notamment l'extension linéaire le long des voies de circulation préjudiciable pour le fonctionnement du territoire (impact sur les finances locales avec l'extension des réseaux, fragmentation du territoire, perturbation des échanges et déplacements pour la biodiversité, perte de qualité des paysages ...)

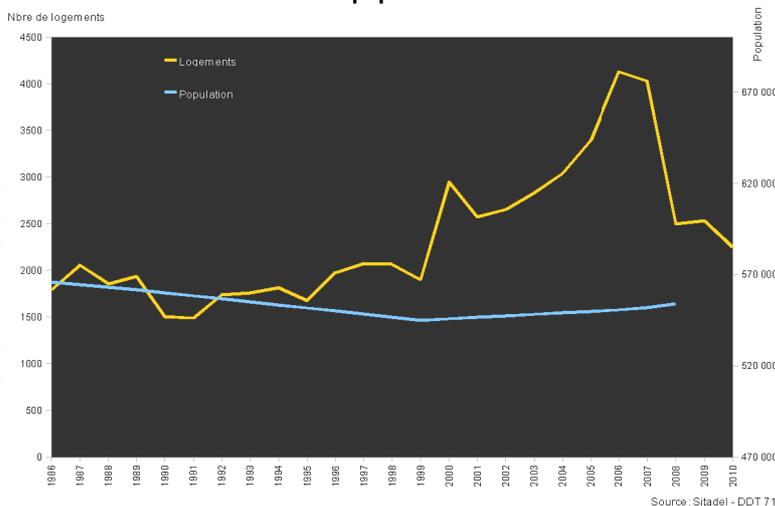
Davantage de logements sont nécessaires pour loger le même nombre d'habitants

En nombre, sur les vingt dernières années, population et logements n'ont pas évolué au même rythme (fig.15). Cette tendance s'explique notamment par des évolutions de comportements sociaux et par la structure de la population (changements en matière de cohabitation avec de plus en plus de ménages d'une personne, de familles mono parentales, vieillissement de la population). Cela a pour conséquence une diminution du nombre d'occupants par logement. Il faut donc davantage de logements pour héberger le même nombre d'habitants. En 2007, une résidence principale n'abrite plus que 2,2 personnes contre 3 il y a 40 ans.

Au phénomène de décohabitation viennent s'ajouter d'autres facteurs comme l'inadaptation du parc existant par rapport à la demande (désir de logements plus spacieux), l'attractivité de la construction neuve individuelle face à la rénovation de l'existant (taux d'intérêt, prix du foncier, vétusté du parc existant offrant de médiocres qualités thermiques...).

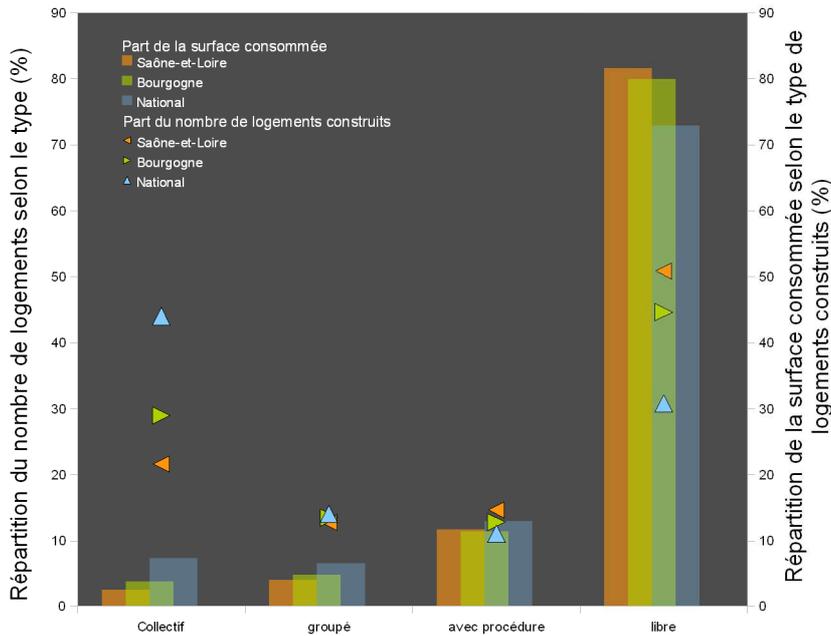
Le rythme de la construction a aussi été stimulé par un contexte économique favorable (boom immobilier amorcé en 1999). A partir de 2008, la dynamique de production de logements a été cassée suite à la crise (division par 2 du nombre de logements construits annuellement).

Fig.15 Production de logements et évolution de la population



Source: Sitadel - DDT 71

Fig.16 Répartition de la consommation d'espace par type de logements entre 1996 et 2010



Source: Sitadel – DREAL Bourgogne – DDT 71

Une urbanisation fortement orientée vers l'habitat individuel ...

Actuellement, le développement de l'habitat est le principal facteur d'artificialisation des sols qui engendre une consommation significative de terres agricoles en Saône-et-Loire. La mise en relation entre consommation foncière et forme d'habitat (dispersé, groupé, dense) permet de prendre la mesure de l'impact sur le territoire des choix d'aménagement. Pour ce faire, 4 formes urbaines ont été identifiées avec pour chacune une densité d'urbanisation (nombre de logements par hectare urbanisé): individuel libre, individuel avec procédure (lotissement, ZAC), individuel groupé ou dense et collectif (fig. 17).

En Saône-et-Loire, l'habitat individuel libre a, à lui seul, consommé 80 % de l'espace pour seulement la moitié des logements construits sur les 15 dernières années (fig. 16). Par contre l'habitat collectif, qui aujourd'hui n'a plus rien à voir avec les grands ensembles (barres et tours), a consommé moins de 5 % d'espace pour 20% du total des logements construits.

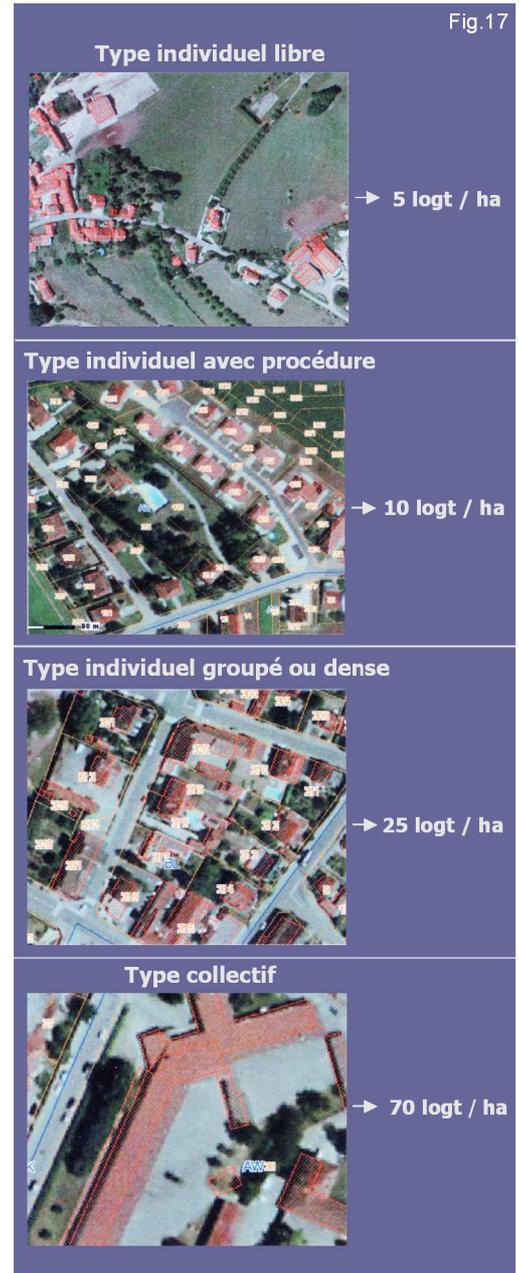
On peut remarquer que la forme lotissement, généralement assimilée au phénomène d'étalement urbain, est par comparaison nettement moins consommatrice de foncier que l'habitat diffus (individuel libre).

... souvent sur des parcelles de grande taille

La surface moyenne des terrains à bâtir en Saône-et-Loire est de 1 650 m² contre 1 100 m² au niveau national et 1 450 m² pour la Bourgogne (enquête sur les prix des terrains à bâtir EPTB 2007-2009).

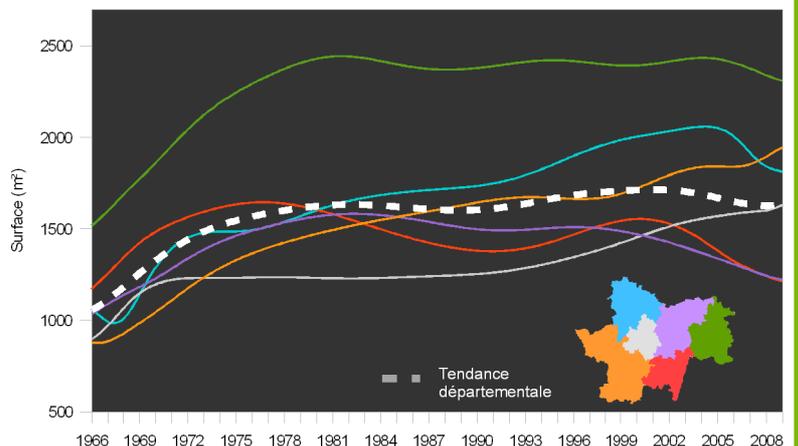
L'évolution de la taille moyenne des parcelles destinées à l'habitat est différente selon les grands territoires de Saône-et-Loire (fig.18). La Bresse se démarque largement, avec des terrains beaucoup plus grands (structure du parcellaire, faible coût du foncier agricole). Sur le Chalonnais et le Mâconnais, la surface moyenne de terrain tend à baisser depuis plusieurs années (coût élevé du foncier, mode d'urbanisation ...). A contrario, on construit dans le centre sur des parcelles de plus en plus grandes et surtout dans le Charolais Brionnais qui enregistre une progression continue depuis 40 ans.

La surface d'un terrain à bâtir est une qualité parmi d'autres (proximité des services et commerces, la desserte, paysage environnant ...). En outre, il n'est pas certain que les grandes parcelles à bâtir répondent systématiquement aux besoins réels des habitants, tant du point de vue de l'offre que de la demande.



Source: Dreal Bourgogne

Fig.18 Évolution de la taille moyenne des parcelles destinées à l'habitat



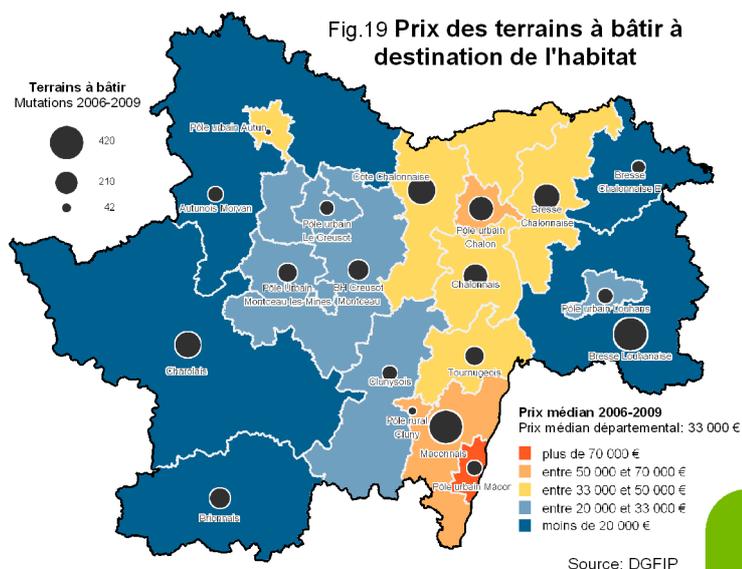
Source: DGFiP – DDT 71

Un coût du foncier propice à l'étalement

Le coût des terrains à bâtir est relativement bas en Saône-et-Loire avec un prix de vente moyen d'un lot de 33 000 €, contre 45 000 € au niveau régional et 65 000 € au niveau national (*enquête sur les prix des terrains à bâtir EPTB 2009*). Cela cache évidemment des écarts importants localement avec les prix les plus élevés le long de la vallée de la Saône et particulièrement dans le Mâconnais. Plus on s'éloigne des pôles urbains, plus le coût du foncier est bas, favorisant ainsi le phénomène d'étalement urbain (*fig.19*).

En outre, hormis dans les secteurs viticoles à forte valeur ajoutée, les terres agricoles en Saône-et-Loire sont d'autant plus fragiles face à la pression urbaine que le coût du foncier agricole y est faible. Il est bien inférieur à celui des terrains situés en zone urbaine (surcoûts à prévoir notamment en cas de démolition, dépollution...). De ce point de vue, il est donc plus facile de construire sur des terres agricoles qu'en renouvellement urbain. Le maintien d'un coût du foncier agricole accessible et favorable à l'installation de jeunes agriculteurs reste pourtant une nécessité pour le maintien d'une agriculture vivante sur les territoires.

Enfin, les terrains à bâtir « libres » (hors lotissement) sont prépondérants sur le marché, avec 70 % de l'offre départementale. Ils concernent aussi bien la périphérie des villes centres que les territoires ruraux. L'offre en lotissement est davantage présente autour des agglomérations et villes centres. Les parcelles « libres », plus consommatrices d'espace, sont en moyenne 50 % plus grandes que les parcelles en lotissement. Elles sont aussi souvent moins chères avec un prix d'acquisition (prix au lot) jusqu'à 30 % inférieur à celui des parcelles en lotissement, pour lesquelles des aménagements sont réalisés (réseaux et voirie). Enfin, la construction de maisons individuelles est un mode de consommation de produit fini dans lequel la valeur du foncier est la variable d'ajustement en terme de prix pour les ménages. Dans ce contexte, les parcelles libres sont plus attractives.



Pour conclure, une consommation foncière qui n'engendre pas de pénurie de foncier agricole mais dont l'impact révèle un affaiblissement marqué du territoire ...

Globalement, le niveau de consommation d'espace en Saône-et-Loire n'entraîne pas de pénurie de foncier dans le département mais elle n'est pas sans conséquence sur le territoire notamment en terme de paysages (banalisation), d'agriculture (fragmentation des espaces agricoles, pression urbaine localement ...), d'aménagement (surcoûts des réseaux, des espaces publics difficiles à gérer pour les collectivités en terme de qualité...), et de biodiversité (corridors ...).

SOURCES ET METHODOLOGIES

Fig.1.2.3.6.10.12: La consommation foncière a été évaluée à partir des espaces cadastrés (Fichiers fonciers - DGFI) pour l'habitat sur l'ensemble de la période et les activités à partir de 1990 (cumul des surfaces des parcelles supportant un bâtiment). Aussi, les espaces non cadastrés (voirie) n'ont pu être pris en compte.

Fig.4: L'enquête Téruti (*fig.8*) a évolué en 2005 et a été rebaptisée Téruti-Lucas dans la perspective d'une mise en cohérence avec l'enquête Lucas menée au niveau européen. Du fait de la taille de l'échantillon, l'échelle la plus fine d'exploitation des données est l'échelle départementale.

Fig.5.7: Les données utilisées sont issues des déclarations d'intentions d'aliéner (DIA) adressées par les notaires à la SAFER et des ventes réalisées par cette dernière. La SAFER établit un classement des notifications selon plusieurs marchés: marché agricole, marché de l'artificialisation, marché des maisons à la campagne, marché des espaces de loisirs, marché des forêts.

Fig.8: Ce schéma a été réalisé à partir de l'enquête statistique annuelle Teruti (utilisation des terres) du MAAPRAT. Cette enquête repose sur l'observation d'un échantillon de points sur le territoire. Chaque point est classé dans une nomenclature d'occupation physique du sol et une nomenclature fonctionnelle. Suite à une redéfinition de l'échantillon de points, la dernière série stabilisée disponible court sur la période 1992-2003. Une agrégation de la nomenclature en 3 types d'espaces a été nécessaire pour atteindre un niveau de précision acceptable (**Espaces naturels:** forêts, landes, friches, eaux ... - **Espaces urbanisés:** sols bâtis, routes, jardins d'agrément, chantiers ... - **Espaces agricoles:** terres agricoles, prairies, vignes, vergers ...)

Fig.14: Les deux photographies de la tache urbaine de 1950 et 2008 ont été réalisées à partir des fichiers fonciers (MAJIC) qui recensent la date d'achèvement des constructions à usage d'habitation (date de dépôt du dernier permis de construire sur la parcelle). Il a été appliqué un tampon de 40 mètres autour du localisant de la parcelle (N° sur plan cadastral) supportant une habitation. L'hypothèse de 40 m est forte pour les espaces ruraux en configuration dispersé, en effet cela correspond à des parcelles de 5 000 m². Pour autant, cela permet d'intégrer une partie des réseaux desservant l'habitat en milieu rural. En zone dense, cette hypothèse n'a que peu d'influence puisque les recouvrements des espaces tampons ont été agglomérés.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SAÔNE-ET-LOIRE Mission Connaissance des Territoires et Propective

37 Bd Henri Dunant- BP 94029 – 71040 MACON CEDEX 9

Tél 03-85-21-28-00 - Fax 03-85-38-01-55 - Mèl : ddt-directeur@saone-et-loire.gouv.fr

Internet : <http://www.saone-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr>

